

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 92.00.821.004.0 DU 30 MARS 1992

Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles MAXIDONE modèles MV1, MV2 et MV3

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 86/217/C.E.E. DU 26 MAI 1986 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 88-78 DU 19 JANVIER 1988 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES.

FABRICANT

Etablissements GUILLAUMONT/TBI, Chignat,
63910 Vertaizon.

CARACTERISTIQUES

Les manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles MAXIDONE modèles MV1, MV2 et MV3 sont des ensembles destinés à être montés sur des pompes à main, à pied ou autres permettant de délivrer l'air comprimé.

Sur un support, équipé d'une clapet anti-retour et d'une purge permettant le dégonflage sont fixés :

- un dispositif mesureur d'un modèle approuvé C.E.E.,
- un ou deux flexibles munis d'un embout permettant le raccordement aux pneumatiques.

Les modèles MV1 et MV2 sont équipés d'un support moulé et respectivement de un et deux flexibles de raccordement aux pneumatiques.

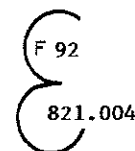
Le modèle MV3 est équipé d'un support usiné et d'un seul flexible de raccordement aux pneumatiques.

SCELLEMENTS

Les vis de réglages situées au dos du dispositif mesureur sont protégées par une étiquette adhésive portant les marques de vérification primitive C.E.E.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est :



Il figure sur une étiquette adhésive apposée sur le côté du boîtier du dispositif mesureur.

Sur cette même étiquette figurent également les mentions suivantes :

- le nom du fabricant,
- le nom du modèle,
- "les inscriptions figurant sur le cadran du mesureur se rapportent au mesureur seul".

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Auvergne et chez le fabricant.

MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES MAXIDONE

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Lors de la vérification primitive et de son utilisation, l'instrument doit être raccordé à la source d'alimentation en air.

ANNEXES

Photographies n^{os} 5768-1 à 3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

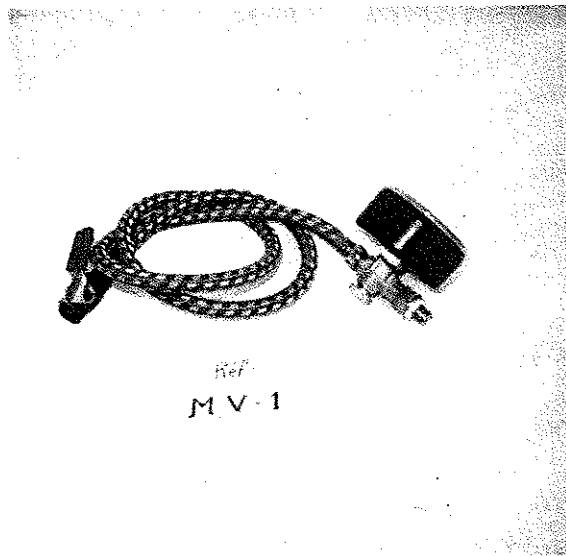
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 5768-1

MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES MAXIDONE MV1



■ N° 5768-2

MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES MAXIDONE MV2





■ N° 5768-3
MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES MAXIDONE MV3

